

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLVIII^e Année.

N^o 5.

Mai 1903.

LA TRACTION MÉCANIQUE SUR ROUTES

ET

son application aux transports militaires

(FIN)

Planches XIX et XX.

IV. Application des automobiles aux transports militaires.

Dans la guerre de l'avenir, les ressources indigènes ainsi que celles des territoires ennemis envahis seront utilisées dans la plus large mesure. Aussi les administrations militaires escomptent-elles dès maintenant la réquisition des approvisionnements divers, ainsi que des moyens de transport : chevaux, harnais et chars, bateaux, chemins de fer.

Pourquoi n'en serait-il pas de même des automobiles qui, comme nous l'avons vu, ont atteint un degré de perfectionnement qui fait d'eux un moyen de transport de tout premier ordre? Les chemins de fer auxquels incombent les transports de l'armée, c'est-à-dire des troupes elles-mêmes, de leur matériel et de leurs approvisionnements, seront utilisés jusqu'au lieu de destination extrême autorisé par les opérations de l'ennemi et les mouvements de notre armée. Au delà, c'est sur les routes que circuleront les convois de ravitaillement ainsi que le matériel de guerre. Impossible de déterminer exactement à l'avance le point où, forcément, la circulation des